



Qui paie maison de retraite?

Par **pinhelle**, le **02/06/2009** à **21:36**

bonjour,rnrncomment ça se passe pour une personne âgée qui aurait eu trois enfants mariés dont un seul a survécu, qui ne peut payer les frais d'une maison de retraite.rnEst-ce que les frais de la maison de retraite sont divisés en trois parts égales ou est ce que c'est le seul fils qui reste qui doit tout payer même s'il ne peut pas financièrement alors que les femmes mariées aux deux fils décédés pourraient rajouter de l'argent?rnQuel est l'article de loi qui stipule les obligations des épouses et de la famille restante?rnMerci d'avance

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:53**

Bonjour,rnrnL'obligation de secours sera à la charge des trois enfants et à leur décès à la charge de leurs héritiers.

Par **pinhelle**, le **02/06/2009** à **21:59**

merci, mais avez vous les références de l'article de loi qui va avec car les épouses ne voudront sûrement pas payer?

Par **Solaris**, le **03/06/2009** à **00:04**

Il faudra certainement la faire ordonner car le tribunal fixera la contribution de chacun en

fonction de sa situation et de ses revenus.
Je vous conseille de vous adresser à un avocat car la représentation sera, sauf erreur, obligatoire.